

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 FEVRIER 2010 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 26 janvier 2010

**PRESENTS:**

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Véronique DACHEUX

**QUESTION N° 1 CHOIX PRESTATATAIRE MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE A LA COMMUNE**

Pour l'assister la commune décide de choisir un prestataire pour une mission d'assistance technique.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

Choisit la société \_\_\_\_\_ pour assister la commune pour un montant de \_\_\_\_\_ HT et autorise M le Maire à signer la convention.

VOTE : Nb de voix Pour : \_\_\_\_\_ Nb de voix contre : \_\_\_\_\_ Nb d'Abstention : \_\_\_\_\_

**QUESTION N°2 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE CONCOURS (ECOLE FLEURIES)**

Cette question ne sera pas traitée aujourd'hui (en attente de subventions)

**QUESTION N°3 : RENFORCEMENT ESCALIER MAISON COMMUNE**

L'escalier de la maison commune a besoin d'être renforcé. La commune a contacté les entreprises pour un devis.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

Choisit le devis de \_\_\_\_\_ pour un montant HT de \_\_\_\_\_

VOTE : Nb de voix Pour : \_\_\_\_\_ Nb de voix contre : \_\_\_\_\_ Nb d'Abstention : \_\_\_\_\_

**QUESTION N° 4 : AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
BUDGET 2010**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les dépenses d'investissement ne sont pas réalisables tant que le budget n'est pas voté. Il convient de prendre les dispositions nécessaires afin de pourvoir régler les dépenses liées à la section d'investissement

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : autorise Monsieur le Maire à procéder aux paiements des dépenses liées à la section d'investissement, ceci dans la limite de 25 % du budget 2009.

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

**QUESTION N° 5 : PARTICIPATION POUR FINANCEMENT DES VOYAGES  
ORGANISES PAR L'AMICALE LAIQUE**

Dans le cadre des sorties scolaires organisées par l'Amicale laïque, celle-ci nous a demandé une participation à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE CE QUI SUIIT

Participe aux sorties scolaires pour un montant de

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

**QUESTION N° 6 : DEVIS MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Pour une meilleure gestion de l'informatique, la commune a décidé de prendre un prestataire de maintenance informatique

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE CE QUI SUIIT

De prendre la société pour un contrat de maintenance pour la somme de

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

**QUESTION N° 7 CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT  
(maintenance voirie)**

La convention annuelle avec l'ATESAT (Assistance technique de l'état pour l'aménagement du territoire arrive à échéance. Il est nécessaire de signer une nouvelle convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE CE QUI SUIIT

Autorise Monsieur le MAIRE à signer la convention pour un montant HT de 136.22 €  
(montant forfaitaire de base revalorisé annuellement.

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

QUESTION N° 8 <b>VIREMENTS DE CREDITS</b>
---

Concerne le budget de l'assainissement : REGULARISATION COMPTE 1641

16	1641	OPFI		<i>Emprunt et dette</i>	<b>+ 50 €</b>
----	------	------	--	-------------------------	---------------

23	2315	ASS		<i>Installations et matériel</i>	<b>- 50 €</b>
----	------	-----	--	----------------------------------	---------------

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE CE QUI SUIT

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

La séance est levée à

SIGNATURES  
CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE